



RAPPORT N°

CONFIDENTIALITÉ :

COMMISSION : Général – fonctionnement du conseil

MOTS CLÉS : Conseil de l'Ordre - publicité des débats - retransmission

STRUCTURATION DU SERVICE SPORTS AU BARREAU EN ASSOCIATION LOI 1901 ET PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION FRANCAISE DES SPORTS EN ENTREPRISE (FFSE)

RAPPORTEUR :

Geoffroy Canivet

DATE DE LA REDACTION :

16 février 2017

BATONNIER EN EXERCICE :

Frédéric Sicard

DATE DE PRESENTATION AU CONSEIL :

21 février 2017

CONTRIBUTEURS :

Geoffroy Canivet, avocat, délégué au service Sports au Barreau (SPAB)

TEXTES CONCERNES :

RESUME :

Après le vote du budget consacré au SPAB (dont la FFSE) et le vote d'une convention de partenariat avec la FFSE, il est question de « ratifier » le projet de convention soumis au conseil de l'Ordre.

CHIFFRES CLES :

30 000 € net de taxes

1. Au préalable, la séance du Conseil de l'Ordre du mois de décembre 2016 - consacrée au budget - a validé celui proposé par les SPORTS AU BARREAU (le SPAB) à hauteur de 80 000 € pour l'année 2017, dont une "poche" de 30 000 € a été réservée au partenariat avec la Fédération Française des Sports en Entreprise (FFSE).

Ces budgets ont été définis et revus avec la Commission des Finances, qui a participé à la rédaction du projet de convention soumis aujourd'hui à la ratification du Conseil de l'Ordre.

2. Pour rappel, lors de la séance du 20 décembre 2016, un rapport du SPAB (en annexe) présentait les points suivants :

- la naissance du SPAB,
- la nécessité de créer une association Loi 1901,
- la nécessité de développer un partenariat avec la FFSE.

La délibération proposée à la fin de ce rapport a fait l'objet d'un vote à l'unanimité :

Le Conseil de l'Ordre agréé la création de l'association SPORTS AU BARREAU et autorise le bâtonnier et le délégué aux sports à signer les statuts et accomplir toutes les démarches en vue de son existence juridique et effective, notamment la rédaction d'une convention de mise à disposition de moyens, qui sera soumise à l'avis de la commission des finances.

Le Conseil donne l'autorisation au bâtonnier de négocier les termes et signer le partenariat de service avec la Fédération Française des Sports en Entreprise, selon un budget défini en commission des finances.

3. Le projet de convention, tel qu'aujourd'hui proposé, axe le partenariat FFSE / SPAB sur trois points-clés :

1^{er} point-clé : l'animation et la gestion sportive complète des activités développées par le SPAB et les associations sportives affiliées au barreau qui le souhaitent¹, avec la remise d'une licence multisports assortie des garanties de protection par des assurances.

Ceci inclut le traitement des cotisations, comprenant un reversement des droits revenant au SPAB.

2^e point-clé : l'organisation complète de trois événements sportifs et faisant la promotion du bien-être au travail au cours de l'année 2017, dont notamment le Tournoi de Printemps (autour des arts du combat) le 10 juin, la Course des deux Palais le 23 septembre et une conférence / rencontre au soutien de la candidature de Paris aux J.O. 2024.

3^e point-clé : de manière générale - également sous forme de campagne à mettre en place en 2017 - la sensibilisation des avocats parisiens et de leurs structures à la santé / bien-être au travail, par la voie du sport / de l'activité physique.

4. les grands moyens mis en œuvre sont :

- en contrepartie du versement par SPAB de la somme de 30 000 € nette de taxe,
- la FFSE, accomplir ses services, mets à disposition un cadre technique fédéral en équivalent temps-plein.

Au titre de l'année 2017, un chef de projet en service civique sera exclusivement affecté aux activités SPAB.

Son encadrement et le suivi étroit du partenariat est réalisé directement par le directeur technique national.

ANNEXES : (i) projet de convention /
(ii) rapport au C.O. du 20 décembre 2016 /
(iii) retour sur SPAB 2016-2017 /
(iv) plaquette de présentation FFSE + Guide des formations FFSE

¹ c'est déjà le cas du Rugby Club du Palais, qui évolue en championnat FFSE, du Football Club du Palais, qui a engagé son équipe 1 en championnat FLA, géré par la FFSE, ainsi que par la section loisirs du Tennis Club du Palais